

*Corporation de développement des investissements—Loi*

Septièmement, on a apporté des changements dans la prévision et le marketing. Canadair a adopté des méthodes de prévision commerciale plus réalistes. Elle a également adopté une méthode conservatrice du calcul des nouvelles commandes. L'opposition va sûrement se féliciter d'entendre parler de méthodes «conservatrices». Il n'est tenu compte que des commandes fermes, et une commande ne peut être considérée comme ferme que si, primo, Canadair est juridiquement en mesure d'en faire réaliser les conditions d'exécution. Il faut également que le client puisse prouver qu'il a les moyens de payer l'appareil, et troisièmement il faut que l'acheteur n'ait pas manifesté l'intention de ne pas prendre livraison. En outre, Canadair a demandé à deux importants organismes indépendants de lui fournir un avis sur les perspectives commerciales du Challenger. En fonction de cet avis et d'autres analyses, la CDIC et Canadair ont jugé que dans le cadre d'une appréciation prudente des parts de marché, le programme Challenger peut être rentable, compte tenu des frais généraux compris mais non des intérêts sur la dette antérieure. C'est un progrès.

Huitièmement, on a modifié la représentation de Canadair au Moyen-Orient. Canadair a conclu un nouvel accord de représentation et vente avec TAG Aeronautics (Saudi Arabia) Ltd., et réglé le litige soumis par TAG à la Chambre de Commerce internationale. Les deux sociétés vont collaborer étroitement à la réalisation au Moyen-Orient du potentiel commercial du Challenger.

Neuvièmement, on a effectué des changements au sein du personnel et de l'organisation de la direction. Après une étude attentive de l'organigramme de la direction de Canadair, la CDIC a jugé qu'une importante modification s'imposait. Si on a réorganisé cette société c'était avec l'intention de la faire diriger par une équipe organisée suivant un schéma fonctionnel. Les pouvoirs et les responsabilités ont été réaffectés en fonction de la nouvelle structure et l'équipe de gestion est maintenant bien rôdée. Le nombre des vice-présidents a été réduit de 22 à 12. Je suis sûr que vous verrez là également un progrès.

Dixièmement, on a réduit les dépenses. Les frais généraux et les frais d'exploitation ont été largement réduits. Une fois les frais de licenciement absorbés, Canadair réalisera des économies de 27.5 millions par an.

Je ne vous ai rien appris. En fait le ministre chargé de la CDIC a déjà exposé tous ces faits dans le rapport qu'il a présenté au Parlement sur Canadair en mars. Nous avons appris à nos dépens mais la leçon a été bonne. Et surtout, nous avons maintenant au Canada une compagnie bien diversifiée qui fabrique de bons produits, dont tous les Canadiens peuvent être fiers, et qui va pouvoir les vendre sur les marchés mondiaux. Les dépenses de Canadair sont sous contrôle, son orientation est plus commerciale et sa comptabilité est plus claire. Cette société est bien placée pour devenir rentable et elle s'occupe actuellement d'élaborer de nouvelles stratégies pour l'avenir. Que puis-je dire de plus? La CDIC a bel et bien donné à Canadair une orientation, une gestion et une stratégie plus commerciales conformément à son mandat. L'année prochaine, grâce aux efforts de la CDIC, Canadair deviendra un bel exemple de société dynamique, du moins nous l'espérons tous.

**M. Nickerson:** Même vous, vous y croyez?

**M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore):** En tout cas nous pouvons l'espérer, n'est-ce pas? Si vous perdez espoir que vous reste-t-il?

La CDIC fait actuellement la même chose pour de Havilland. Évidemment, elle a là une tâche plus complexe. Nous le savons. Inutile de nous le dire. Le gouvernement croit possible d'avoir au Canada une industrie aéronautique rentable. Nous avons une décision à prendre. Il s'agissait de savoir si nous voulions ou non d'une industrie aéronautique. Diefenbaker avait décidé que non. Nous venons de décider le contraire. Nous attendrons de voir ce qui se passera. La leçon que nous pouvons tirer de nos expériences de ces deux dernières années, c'est qu'un renversement de situation comme dans le cas de Canadair ne se fait pas tout seul. Si la chose a été possible, c'est grâce à la CDIC qui permettait au gouvernement de gérer ses investissements dans Canadair.

Tout simplement le gouvernement a besoin d'un instrument comme la CDIC pour administrer ses investissements lorsqu'il devient actionnaire. Les critiques de la CDIC ne peuvent pas faire disparaître cet actionariat en s'en prenant à l'organisme par lequel le gouvernement administre ses investissements. L'automne dernier, la Chambre a adopté le projet de loi C-170 sur la restructuration des pêches de l'Atlantique. Cette fois encore, la situation forçait le gouvernement à devenir actionnaire de trois sociétés s'occupant de la prise, du traitement et de la commercialisation du poisson, des sociétés dont l'exploitation est vitale pour le bien-être de tout le secteur des pêches et l'économie des cinq provinces de l'Est. Les députés connaissent l'histoire de ce rachat et je n'y reviendra pas.

Cependant, une fois que le gouvernement, pour des raisons strictement pratiques, est devenu actionnaire, il devenait nécessaire de continuer à administrer ces investissements. Ces sociétés, ou celles qui les précédaient, avaient perdu beaucoup d'argent au cours des dernières années, mais toutes doivent devenir compétitives sur le plan international, puisque les principaux marchés du poisson canadien sont à l'étranger. Elles doivent fonctionner d'après des critères commerciaux et les fonds investis par le gouvernement doivent y être bien gérés.

Le gouvernement ne pouvait pas demander au ministre des Pêches et Océans (M. De Bané) de faire ce travail, son rôle étant de réglementer les ressources et leur exploitation. Mais cette fois, grâce à la CDIC le gouvernement avait un moyen d'administrer ces investissements. Nous en avons besoin pour les cas semblables et pour redonner les sociétés au secteur privé lorsqu'il est commercialement possible de le faire. Cela me paraît logique et devrait le paraître également aux députés d'en face. Nous ne voulons pas que le gouvernement perde plus d'argent qu'il n'en a déjà perdu.

La CDIC s'est révélée utile dans le cas de Canadair. Elle utilise les mêmes compétences d'analyse et de résolution des problèmes pour de Havilland et le secteur de la pêche. Les députés savent que tout gouvernement se trouvera avec des investissements dans le secteur industriel. Ils savent que ces investissements doivent être bien administrés. Ils savent qu'il doit y avoir un instrument que le gouvernement peut utiliser pour cette administration des avoirs. Cet instrument c'est la CDIC et je suis d'avis que sa création représente un grand pas vers la résolution de cette question de gestion des investissements gouvernementaux.